



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

À une séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 738-2014
- b. PIIA – 43, rue de l'Église
- c. PIIA – 324, rue Laurier
- d. PIIA – 346, Route 273
- e. PIIA – 300-302, rue Laurier
- f. Dérogation mineure – 63-67, rue Industrielle
- g. Dérogation mineure – lot 3 383 016
- h. Dérogation mineure – 346, Route 273

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Octroi de contrat pour les couvre-sols souples pour le centre multifonctionnel
- b. Octroi de contrat pour le système de surveillance vidéo IP pour le centre multifonctionnel
- c. Octroi de contrat pour la céramique pour le centre multifonctionnel

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Engagement à réaliser un plan de gestion des débordements
- b. Acceptation des prolongements des rues des Cormiers et des Genévriers
- c. Acceptation des prolongements des rues Beauregard et Scandinavie
- d. Acceptation des prolongements des rues des Tulipes et des Campanules



- e. Réquisition de la subvention – réseau routier municipal
- f. Réquisition de la subvention accordée par le ministre délégué aux transports
- g. Cession d'un chemin montré à l'originaire

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Subvention de 500 \$ à la Société d'horticulture
- b. Quote-part pour le transport adapté et collectif Lobicar pour l'année 2015

12. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion – règlement n° 740-2014 ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2015
- b. Avis de motion – règlement n° 741-2014 ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2015
- c. Avis de motion – règlement n° 742-2014 ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2015
- d. Services juridiques annuels 2015
- e. Contrat d'assurances générales 2015
- f. Projet d'agrandissement de la Corporation des aînés – programme supplément au loyer
- g. Renouvellement de l'Entente « Service aux sinistrés » avec la Croix-Rouge
- h. Servitude d'utilité publique
- i. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement 739-2014
- j. Octroi de contrat pour l'enseigne numérique
- k. Achat de cartes pour le concert-bénéfice de la Fabrique

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Point d'information : Dépôt concernant certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages
- b. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2015

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16378-12-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16379-12-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Novembre

Bernard Ouellet	2 497.68 \$
Léopold Rousseau	908.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	908.24 \$
Jonathan Moreau	908.24 \$
André Sévigny	908.24 \$
Julie Rousseau	908.24 \$
Alexandre D'Amour	908.24 \$
Martine Couture	5 970.98 \$
Cathy Bergeron	5 092.84 \$
Martin Miller	4 290.63 \$
Renault Lepage	5 456.12 \$
Dany Lamontagne	4 552.64 \$
Membres du conseil et cadres :	33 310.33 \$
Employés voirie et bureau :	49 275.36 \$
Service de sécurité incendie :	14 585.66 \$
Bibliothèque et brigadières :	3 765.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 203.29 \$
Total des salaires bruts payés pour novembre 2014 :	108 139.64 \$

Comptes payés - Novembre

Club de patinage les Dorisseaux	Subvention	3 200.00 \$
Opération Nez-Rouge	Subvention	100.00 \$
Escadron 544 Lotbinière	Subvention	300.00 \$
Commis. Scolaire des Navigateurs	Subvention album des finissants	80.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - octobre	1 240.67 \$
Superpass	Essence et diesel	6 811.14 \$
Construction Larochelle inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	40.79 \$
Postes Canada	Avis public	511.89 \$
InfoPage	Téléavertisseurs	207.76 \$
Éric Bradette	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Christiane Daigle	Gagnante concours de photos	100.00 \$
André Daigle	Gagnant concours de photos	100.00 \$
Émile Genest	Gagnant concours de photos	100.00 \$
Coop Fédérée	Propane salle communautaire	700.37 \$
Hydro-Québec	Électricité	12 520.83 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	841.89 \$
Immeubles Turcotte & Labrecque	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Larochelle inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Alexandre Croteau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Éric Morin	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
René Isabelle	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	29.37 \$
Jérôme Daigle	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Sébastien Côté	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
SAAQ	Permis spécial pour gratte d'hiver	193.80 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 257.56 \$
Construction Maurice Bilodeau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Entreprises GM Cliche	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Télus	Téléphones et internet	665.59 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 nov. au 21 déc.	475.99 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - novembre	1 261.21 \$
Constructions Fournier & Giguère	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - novembre	685.23 \$
Société d'ass. générale Northbridge	Franchise assurance générale	2 500.00 \$
Interfas	Assurances collectives - novembre	7 451.56 \$
Maison des Jeunes	Subvention - octobre	1 567.16 \$
Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2014 :		46 142.81 \$



Comptes à Payer - Novembre

Alliance québécoise du loisir public	Formation qualité de glace-patinoires	57.49 \$
Aqua Zach	Pièces réservoir des Merles	141.17 \$
Atelier Genytech	Inspections camions	6 007.75 \$
Atelier mobile Luc Turcotte inc.	Changer pneu pépîne	135.10 \$
Banlieue Ford	Vérifier perte d'antigel	1 217.99 \$
Batteries du Québec	Piles et chargeur	166.01 \$
Cathy Bergeron	Frais de déplacement	25.47 \$
Béton Laurier	Pièces débroussailleuse et heures de grue	2 229.77 \$
Bétoxy	Centre multifonctionnel	10 347.75 \$
Biolab	Analyses d'eau	147.17 \$
Brassard	Papeterie	230.76 \$
Buroplus	Papeterie	1 319.80 \$
Cam-Trac	Ensemble de chenille, filtre à l'huile	5 758.07 \$
Canac	Centre multifonctionnel	1 752.18 \$
Carquest	Filtres à l'huile	196.37 \$
Casse-Croûte Lizon	Repas formation	168.86 \$
CGER	Location camion ordures - octobre	7 731.88 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	41.17 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage de novembre	710.19 \$
Constructions Sédric Gaudreault	Centre multifonctionnel	12 567.92 \$
Coop Seigneurie	Propane centre multifonctionnel	60.85 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	634.66 \$
Daharpro construction inc.	Centre multifonctionnel	61 667.59 \$
Danovar inc.	Vanne de réduction (réservoir incendie)	2 190.11 \$
Demix Béton	Centre multifonctionnel	37 921.65 \$
Deschênes	Torche et lingette	124.76 \$
Desharnais Centre du camion	Pneus pépîne	1 632.63 \$
Distribution Brunet	Vanne à bille, boîte de service...	463.78 \$
Distnet	Pomper les grilles, nettoyer ponceau	1 686.69 \$
École Nationale des pompiers	Examens	1 128.00 \$
Eddy Fugère inc.	Centre multifonctionnel	540.38 \$
Educ Expert	Formation	747.34 \$
Entreposage St-Apollinaire	Location entrepôt	287.44 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	591.46 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Aménagement parc Dufresne et M. Bisson	965.80 \$
Envir'eau Puits	Recherche en eau	4 302.94 \$
Éthier avocats	Récupération TPS/TVQ	3 678.48 \$
Excavations Tourigny inc.	Centre multifonctionnel	10 867.26 \$
Exova	Analyses d'eau	168.44 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Divers travaux avec 10 roues	5 432.57 \$
Ferrailleur Profer	Centre multifonctionnel	17 635.67 \$
Financière Banque Nationale	Intérêts prêt 6	7 595.80 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	148.00 \$
Forage J. & R. Cloutier inc.	Recherche en eau	23 441.10 \$
Gicleurs Québécois	Centre multifonctionnel	17 591.18 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	2 509.97 \$
Impressionne-Moi	Service technique informatique	80.48 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	125.00 \$
Labo. d'expertises de Québec	Centre multifonctionnel	2 303.02 \$
Laflamme & Siemel - const. 8 ^e ciel	Décompte n ^o 4	17 074.89 \$
Lazer Chem	Produits détachants	262.50 \$
Leclerc Caméra	Piles	91.96 \$
Librairie Renaud Bray	Livres pour bibliothèque	15.70 \$
Linde	Produits chimiques	51.63 \$
LVM	Honoraires	949.58 \$
Macpek	Roues	419.15 \$
Magnus	Effectuer diagnostique	736.99 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Marché Veilleux	Divers réunions et nourriture pour chien	62.39 \$
Monique Martineau	Réclamation	50.00 \$
Martin & Lévesque	Vêtements	2 794.83 \$
Mécanique Ducro	Centre multifonctionnel	36 518.22 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois et Apollinairois spécial	319.80 \$
Martin Miller	Frais de déplacement	120.62 \$
Modu-Loc	Centre multifonctionnel	1 246.65 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part et mise à jour carte	26 528.33 \$
Municipalité de Laurier	Quote-part - récupération	5 739.68 \$
Municipalité de St-Agapit	Redevance Recyc-Québec	22 202.00 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide pompiers	249.60 \$
Normand Côté, électricien	Vérifier chauffage propane	86.23 \$
Parka	Centre multifonctionnel	10 853.64 \$
Paysagiste 2000 inc.	Transport de matériel pour patinoire	409.60 \$
Performance C2	Acompte et session d'hiver	11 829.63 \$
Pierre Boily électrique inc.	Centre multifonctionnel	30 380.62 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	605.39 \$
Powrmatic	Matériel pour glissades	1 834.53 \$
Produits sanitaires Lépine inc.	Produits d'entretien	360.54 \$
Produits industriels J-Paul Côté	Produits pour traitement aqueduc	676.05 \$
Protection incendie PC	Air pack, appel de service, inspections...	741.13 \$
P.S.C. Québec inc.	Meules	257.66 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	624.90 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Centre multifonctionnel	2 817.32 \$
Ray-Car	Pierre concassée	3 242.29 \$
Réal Huot inc.	Liquide antigel et pièces borne-fontaine	8 334.06 \$
Réfrigération Noël	Centre multifonctionnel	77 608.13 \$
Réseau Mobilité Plus	Pièces pour téléavertisseurs	51.74 \$
Ronam	Centre multifonctionnel	26 815.69 \$
Roulement Techno inc.	Bearings et pièces	526.17 \$
Sani Bleu	Centre multifonctionnel	193.16 \$
Services Frimas inc.	Maintenance	283.42 \$
SNC-Lavalin	Plan de rinçage	672.60 \$
Richer Boulet	Rouleau de gazon	34.15 \$
Soudure J.M. Chantal	Porte de conteneur	88.14 \$
FerAcier Structures	Centre multifonctionnel	143.72 \$
Structure SBL inc.	Centre multifonctionnel	135 400.31 \$
Télé-Alarme T.S.	Télésurveillance	328.37 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Entretien réseau d'éclairage	179.59 \$
USD	Bacs	1 973.84 \$
Würth	Produits	168.66 \$
Xérox	Photocopieur	502.96 \$
Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2014 :		690 934.68 \$

16380-12-2014
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 738-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage numéro 590-2007 et souhaite apporter les modifications nécessaires afin d'y remédier;

ATTENDU QU'il n'est plus pertinent de maintenir une zone à dominance industrielle sur la rue des Vignes;



ATTENDU QUE la propriété située au 141, rue Principale sur le lot 3 383 149 du cadastre du Québec a été démolie;

ATTENDU QUE la présence d'une piste multifonctionnelle sur la rue des Campanules réduit la largeur de l'emprise municipale;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 29 octobre 2014;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2014 par Jonathan Moreau, conseiller numéro 3;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 738-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16381-12-2014
point no 7b

PIIA – 43, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 809 situé au 43, rue de l'Église dans la zone 154R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-539 afin de refaire le recouvrement de la toiture du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le demandeur désire faire le recouvrement de la toiture en bardeaux d'asphalte d'aspect rustique en remplacement de celui en tôle;

ATTENDU QUE les avant-toits du bâtiment principal sont déjà en bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QU'il a été démontré par le demandeur qu'à l'origine la toiture a été en bardeau de cèdre et ensuite en bardeau d'asphalte;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le bâtiment ne fait pas partie de la liste des bâtiments d'intérêt correspondant à l'annexe 4 du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007, que le choix du bardeau d'asphalte rappelle le bardeau de bois tel qu'il était à l'origine et que les avant-toits de la maison étaient déjà recouverts de bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à la majorité

D'accepter les travaux comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-539.

Adopté à la majorité

Le conseiller no 3, Jonathan Moreau et la conseillère no 4, Julie Rousseau votent contre.



16382-12-2014
point no 7c

PIIA – 324, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est un locataire d'une partie du lot 5 030 817 situé au 324, rue Laurier dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation n° 2014-547 afin d'afficher le nom de son commerce dans un boîtier d'enseigne murale installé en façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce projet d'affichage respecte les normes du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'affichage soit autorisé comme demandé dans le certificat d'autorisation n° 2014-547.

Adopté à l'unanimité

16383-12-2014
point no 7d

PIIA – 346, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 944 situé au 346, Route 273 dans la zone 163C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-515 afin de rénover le bâtiment principal pour changer l'usage commercial en habitation bifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan montrant les modifications qu'il veut apporter au bâtiment principal comme le remplacement des fenêtres, l'ajout de portes-fenêtres et l'insertion de revêtement extérieur de type « canexel »;

ATTENDU QU'il a également été proposé de peindre gris comme les murs la retombée du toit et de peindre les portes en façade en rouge;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés tels que décrits.

Adopté à l'unanimité

16384-12-2014
point no 7e

PIIA – 300-302, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 928 situé au 300-302, rue Laurier dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-555 afin d'installer un conteneur à des fins d'entreposage en cour arrière de la propriété;



ATTENDU QUE le conteneur sera peint de la même couleur que le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'utilisation d'un conteneur à des fins d'entreposage soit autorisée comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-555.

Adopté à l'unanimité

16385-12-2014
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 63-67, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour le lot 3 383 454 situé au 63-67, rue Industrielle dans la zone 180I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-489 afin d'agrandir le bâtiment principal en cour avant et latérale incluant une demande de dérogation pour autoriser une marge de recul avant de 3.36 mètres;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 16348-11-2014 le 3 novembre 2014, refusant la demande de dérogation mineure pour la marge avant de 3.36 mètres, mais le demandeur pouvait présenter un nouveau projet d'agrandissement qui respecterait la marge de recul prescrite par le règlement de zonage actuel;

ATTENDU QUE le demandeur a de nouveau présenté son dossier en modifiant la demande de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul avant à 4.68 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur a besoin d'un minimum de superficie de bâtiment pour aider à la croissance de son entreprise et qu'il a obtenu l'appui favorable du voisinage pour son projet;

ATTENDU QUE la portion avant de l'agrandissement sera aménagée en espace vert et qu'il n'y aura pas d'aire de stationnement de prévue dans ce même espace;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 novembre 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007, du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-489 soit accordée conditionnellement à ce que la remorque d'entreposage, tous les blocs de béton, pièces de bois et autres débris, soient retirés du terrain. Ces conditions devront être respectées dès l'acquisition du bâtiment, tel que mentionné par le demandeur dans une lettre adressée à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

16386-12-2014
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – LOT 3 383 016

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 016 situé sur la rue Cécile dans la zone 34A;



ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2014-039 afin de réduire la superficie du lot non desservi riverain d'un cours d'eau à 2803.3 mètres carrés et de réduire la largeur du même lot à 35.52 mètres;

ATTENDU QUE la norme du règlement de lotissement n° 591-2007 pour un lot non desservi riverain d'un cours d'eau est de 3700 mètres carrés pour la superficie et de 45 mètres pour la largeur;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 novembre 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-039 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16387-12-2014
point no 7h

DÉROGATION MINEURE – 346, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 944 situé au 346, Route 273 dans la zone 163C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-515 afin de rénover le bâtiment principal pour changer l'usage commercial en habitation bifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite fermer l'avant-toit arrière du bâtiment afin d'aménager une remise attenante d'une superficie de 51.98 mètres carrés à l'usage des 2 logements;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 pour la superficie d'une remise est de 24 mètres carrés;

ATTENDU QUE la marge arrière du bâtiment principal existant pour l'usage commercial est de 6.2 mètres et que puisque l'usage du bâtiment sera transformé à vocation résidentielle, la norme de la marge arrière à 8 mètres du règlement de zonage numéro 590-2007 pour cette zone devra être respectée;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2014-034 a été faite pour autoriser la marge arrière du bâtiment principal à 6.2 mètres et pour autoriser une remise attenante au bâtiment principal d'une superficie de 51.98 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 novembre 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une dérogation mineure pour la marge de recul arrière de 6.2 mètres, mais de refuser pour la superficie de 51.98 mètres carrés pour la remise.

Adopté à l'unanimité



16388-12-2014
point no 8a

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES COUVRE-SOLS SOUPLES POUR LE
CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les couvre-sols souples pour le centre multifonctionnel, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)	Note
Tapico Québec inc.	82 209.00 \$	Soumission non conforme. L'addenda # 1 n'a pas été respecté
Couvre-Planchers Pelletier inc.	85 279.00 \$	
Couvre-Plancher Haute-Ville inc.	104 875.00 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Couvre-Planchers Pelletier inc. pour la somme de 85 279.00 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16389-12-2014
point no 8b

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO IP
POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour le système de surveillance vidéo IP pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 1 soumission a été reçue, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Setek inc.	16 070.51 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat à Setek inc. pour la somme de 16 070.51 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16390-12-2014
point no 8c

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA CÉRAMIQUE POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour la céramique pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Les Céramiques Bonamigo inc.	162 650.00 \$
Les Tuiles T.C.C. (1991) inc.	184 816.00 \$
Tapico Québec inc.	202 415.00 \$

ATTENDU QUE selon les articles 938 et suivant du Code municipal, la Municipalité ne peut octroyer un contrat de plus de 100 000 \$ sur invitation;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'annuler le présent appel d'offres et d'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site SEAO pour la céramique du centre multifonctionnel.

Adopté à l'unanimité

16391-12-2014
point no 10a

ENGAGEMENT À RÉALISER UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS

ATTENDU QUE le poste de pompage n° 4 a connu des épisodes de débordements au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) analyse présentement plusieurs demandes de certificat d'autorisation pour le prolongement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2014, aucune extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements ne sera autorisée sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires, selon les modalités prévues dans le document « *Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordements des réseaux d'égout municipaux* ».

ATTENDU QUE l'option 3 de cette position prévoit des mesures compensatoires déterminées dans le cadre d'un plan de gestion des débordements approuvés par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé au MDDELCC, un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales, ainsi que l'échéancier des différentes actions s'y rapportant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage par la présente résolution à élaborer un plan de gestion des débordements visant à déterminer et à mettre en place des mesures compensatoires globales pour une partie importante de son territoire. Ces mesures compensatoires feront en sorte de ne pas augmenter la fréquence des débordements en fonction des possibilités de développement.

Ce plan de gestion sera déposé au MDDELCC dans un délai maximal de trois ans après la transmission de la présente résolution et les mesures compensatoires prévues dans ce plan seront réalisées à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le MDDELCC.

La Municipalité s'engage à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

La Municipalité entend s'appuyer sur des méthodes reconnues et approuvées par le MDDELCC pour mettre en application les mesures compensatoires contenues dans le plan de gestion des débordements accepté par le MDDELCC.

La Municipalité entend également bénéficier d'appui financier adéquat (accès à des programmes de subventions)

Adopté à l'unanimité



16392-12-2014
point no 10b

ACCEPTATION DES PROLONGEMENTS DES RUES DES CORMIERS ET DES GENÉVRIERS

ATTENDU QUE Paysagiste 2000 inc. a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement des rues des Cormiers et des Genévriers, lot numéro 5 443 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement des rues des Cormiers et des Genévriers, soit le lot 5 443 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

La rue cédée gratuitement à la Municipalité par Paysagiste 2000 inc. est considérée comme rue publique, mais le promoteur ne sera pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de la rue une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Que le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

16393-12-2014
point no 10c

ACCEPTATION DES PROLONGEMENTS DES RUES BEAUREGARD ET SCANDINAVIE

ATTENDU QUE M. Serge Gosselin a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement des rues Beauregard et Scandinavie sur les lots 3 632 050, 3 632 049, 3 632 088, 3 632 053 et 3 632 051, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement des rues Beauregard et Scandinavie, soit les lots 3 632 049, 3 632 050, 3 632 051, 3 632 088, et 5 627 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues cédées gratuitement à la Municipalité par M. Serge Gosselin sont considérées comme rues publiques, mais le promoteur n'est pas dégagé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Jonathan Moreau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.



La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 16026-12-2013 adoptée le 2 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité

16394-12-2014
point no 10d

ACCEPTATION DES PROLONGEMENTS DES RUES DES TULIPES ET DES CAMPANULES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le prolongements d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans les rues des Orchidées, des Vignes des Campanules et des Tulipes soit sur les lots 3 384 322, 3 384 369, 3 384 396, 3 384 401, 3 384 433, 3 384 483, 3 384 485, 3 384 486, 3 384 539, 3 384 580, 3 384 582, 3 384 663, 3 384 664, 3 384 676, 3 584 676 et 3 964 846 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les certificats de réception provisoire approuvés par la firme SNC-Lavalin, incluant la liste des travaux à compléter pour les phases I et II de ce projet de développement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation des nouvelles rues ou de prolongements de rues sur les lots 3 384 396, 3 384 483, 3 384 485, 3 384 486, 3 384 663, 3 384 664, 3 384 396, 3 964 846 ainsi que sur une section du lot 3 384 401, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues ou sections de rues cédées gratuitement à la Municipalité par Constructions Fournier & Giguère inc. et/ ou Gestion Hélène et Jean-Paul Moreau inc., sont considérées comme rues publiques, mais les promoteurs ne sont pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues une fois l'acte de cession signé par les parties.

Que le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 16063-01-2014 adoptée le 13 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité

16395-12-2014
point no 10e

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports, a accordé une subvention de 20 000 \$ pour les travaux d'amélioration des Bois-Joly, Gaspé, Marigot, Saint-Lazare, de la route de l'Ormière, des rues de l'Écluse, de la Cédrière, de la Forêt, du Beau-Lieu et Martineau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité



16396-12-2014
point no 10f

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS

ATTENDU QUE le ministre délégué aux transports a accordé une subvention de 20 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration des rangs Bois-Franc, Bois-Joly Est, Gaspé, Marigot, Saint-Lazare, de la route l'Ormière, des rues du Beau-Lieu, Chaîné, de l'Écluse, de la Cédrière, de la Forêt, des Campanules, des Vignes, des Orchidées, Laflamme, Lamontagne, Martineau, Roger et Sévigny;

Les montants seront versés comme suit : 2014-2015 : 8 000 \$
2015-2016 : 8 000 \$
2016-2017 : 4 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

16397-12-2014
point no 10g

CESSION D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE

ATTENDU QU'il y a eu réforme cadastrale du territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a fermé par résolution, le 11 septembre 2006, l'ancien chemin reliant le rang Prairie Grillée et le rang des Moulanges traversant les lots 49 à 53 du cadastre de la paroisse de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'une parcelle de ce chemin porte maintenant le numéro de lot 3 584 436 du cadastre du Québec et doit être cédée au propriétaire contigu pour qu'il puisse vendre une partie de sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De céder gratuitement le lot 3 584 436 du cadastre du Québec à Monsieur Henri Baril, résident au 304, rue Laurier. Monsieur Baril ou son acheteur éventuel assumera les frais de notaire relié à cette transaction.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Jonathan Moreau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

16398-12-2014
point no 11a

SUBVENTION DE 500 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ATTENDU QUE la Société d'horticulture a fait une demande écrite à la Municipalité afin d'obtenir une subvention de 500 \$ pour l'achat d'une vingtaine de dossards pour les bénévoles de la Société;

ATTENDU QUE la Société d'horticulture accomplit bénévolement, année après année, des activités à caractère communautaire, notamment la corvée de plantation d'arbres et de vivaces, ainsi que le marché horticole et la fête des semences;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ces projets, les membres de la Société d'horticulture ont à se déplacer à l'extérieur et à transporter des objets sur la chaussée et que pour des raisons de sécurité, la tenue d'un dossard les rendra plus visibles;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 500 \$ à la Société d'horticulture pour l'achat de dossards.

Adopté à l'unanimité

16399-12-2014
point no 11b

**QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF LOBICAR
POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté Lobicar pour l'année 2014 était à 2.02 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service.

Que la Municipalité de St-Apollinaire renouvelle l'entente avec le transport adapté et collectif Lobicar pour l'année 2015 et accepte de payer sa quote-part à 2.15 \$ par habitant pour un total de 11 734.70 \$.

Adopté à l'unanimité

16400-12-2014
point no 12a

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 740-2014 AYANT POUR EFFET DE
DÉCRÉTER LES TAXES ET L'ADOPTION DU BUDGET 2015**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2015.

16401-12-2014
point no 12b

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 741-2014 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR
LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT ET LA TARIFICATION DE L'EAU AU COMPTEUR 2015**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2015.

16402-12-2014
point no 12c

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 742-2014 AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR
LES TARIFS POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA
RÉCUPÉRATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015**

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2015.



16403-12-2014
point no 12d

SERVICES JURIDIQUES ANNUELS 2015

ATTENDU QUE le contrat de services juridiques avec le cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats vient à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services professionnels pour l'année 2015;

ATTENDU QUE ladite proposition comprend les services professionnels suivants :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires sur toutes questions relatives aux opérations et activités de la Municipalité
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations et activités courantes de la Municipalité
- Frais de télécopies

ATTENDU QUE ces services sont offerts au prix annuel de 1500.00 \$ en plus des taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De l'acceptation de l'offre de services du cabinet Joli-Cœur, Lacasse, avocats, au prix annuel de 1500 \$ (125 \$/mois) TPS et TVQ en sus. Ce prix exclut toute opinion juridique écrite, la rédaction des règlements municipaux et de contrats, ainsi que les opinions verbales nécessitant des recherches élaborées.

Adopté à l'unanimité

16404-12-2014
point no 12e

CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES 2015

ATTENDU QUE le contrat des assurances municipales doit être renouvelé pour la prochaine année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler le contrat des assurances municipales pour l'année 2015 avec Essor Assurances-Placements-Conseil inc., au coût de 90 592 \$ plus les taxes applicables, soit :

- Assurance générale : 78 474.00 \$
- Automobile : 11 035.00 \$
- Équipement d'entrepreneur : 1 083.00 \$

Adopté à l'unanimité

16405-12-2014
point no 12f

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CORPORATION DES AÎNÉS – PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

ATTENDU QUE la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire présentera un projet de 18 unités de logements supplémentaires (phase III) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec rend disponibles au programme de supplément au loyer jusqu'à cinquante pour cent (50 %) de ces nouvelles unités de logements;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec exige la participation de la Municipalité de Saint-Apollinaire au programme supplément au loyer pour une période de cinq (5) ans;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal s'engage à participer à dix pour cent (10 %) du supplément au loyer pour au plus cinquante pour cent (50 %) des unités de logements prévues au projet d'agrandissement de la résidence des aînés de Saint-Apollinaire – phase III.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Jonathan Moreau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

16406-12-2014
point no 12g

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge doit être renouvelée afin de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne et de s'engager à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2014-2015 : 0,15 \$ per capita
- 2015-2016 : 0,15 \$ per capita
- 2016-2017 : 0,16 \$ per capita

Le versement de la contribution annuelle se fera dans les 30 jours suivants la signature de l'entente et, par la suite, à la date d'anniversaire de la signature pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanimité

16407-12-2014
point no 12h

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QU'un développement résidentiel est en cours de réalisation dans le secteur des rues des Orchidées, des Tulipes, des Campanules et des Vignes;

ATTENDU QU'Hydro-Québec poursuit la mise en place de la ligne électrique pour desservir les nouveaux terrains de la phase II;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, affectant une partie des lots 3 384 445 et 5 536 785 à 5 536 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE le lot 3 384 445 appartient à la Municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette servitude d'utilité publique.

Adopté à l'unanimité.



point no 12i

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT
739-2014**

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement 739-2014 décrétant un emprunt pour la contribution pour l'agrandissement de la Maison des Aînés.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles sur le règlement numéro 739-2014 est de 5017;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 512;
- Que le nombre de signatures apposées est de 3.

Je déclare que le règlement numéro 739-2014 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

16408-12-2014
point no 12j

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENSEIGNE NUMÉRIQUE

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'achat d'un enseigne numérique, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (incluant les taxes)
Libertévision inc.	32 175.75 \$
Les Enseignes Pala	39 637.63 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Libertévision inc. pour la somme de 32 175.75 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité.

16409-12-2014
point no 12k

ACHAT DE CARTES POUR LE CONCERT-BÉNÉFICE DE LA FABRIQUE

ATTENDU QUE le 17 décembre prochain aura lieu, en l'église de Saint-Apollinaire, un concert-bénéfice au profit de la Fabrique organisé par la chorale « Les Amis de la musique » en collaboration avec la chorale des élèves de l'école des Quatre-Vents;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité se procure 7 cartes pour ledit concert-bénéfice du 17 décembre prochain, pour un coût total de 56 \$.

Adopté à l'unanimité.

point no 13a

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT CONCERNANT CERTAINS DONS,
MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES**

La directrice générale déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2014.



16410-12-2014
point no 13b

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

12 janvier 2015	2 février 2015
2 mars 2015	13 avril 2015
4 mai 2015	1 ^{er} juin 2015
6 juillet 2015	10 août 2015
14 septembre 2015	5 octobre 2015
2 novembre 2015	7 décembre 2015

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

16411-12-2014
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1^{er} décembre 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16412-12-2014
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1^{er} décembre 2014, à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 12 janvier 2015
